AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (12)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 26 novembre 1872

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 26 novembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)
Collation3 p. (327r, 328r, 329v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 26 novembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46053

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>26 novembre 1872</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Larue, Édouard (1828-1902)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : sur l'expertise de la valeur des usines en 1863 et 1872. Sur l'affaire Moine : Godin pense que la jurisprudence relative aux prudhommes est incertaine et qu'il serait prudent qu'il se désiste de son appel ; il voudrait se rendre à Vervins pour l'audience pour expliquer lui-même au tribunal comment Moine a quitté son établissement dans des conditions déplorables.

NotesLa lettre est signée « Godin | 28, rue des Réservoirs ».

Mots-clés

<u>Consultation juridique</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u>, <u>Procédure (droit)</u> <u>Personnes citées <u>Moine [monsieur]</u></u>

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux citésVervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Meravilles 26 9 he 1/2 Nous in informer que le short dirent spérations le 16 du mais Mos e perrais and plainer que our vois inotitées le geles to possible an courant des nent que pai recommande de rassembles pour facilitée leurs aperations dans les evaluations à paire des volesers ententes en 1863 et de celles existant en 1848, à moins que contracrement a' man area ne pensies pas que note primero doct necessaire dans reinions. Newller in service con

328 à le sujet. L'examen que s'ai fait de l'affaire Moine m'a fe roer que la jurispradence est de incertaine en ce qui concerne les pred tosumes que man appel ne me parait avoir rien de certain; if me serible donc qu'el derait present in me desistes & cet appel. Mais ce qui me proceede l'est de namer con ment so hauce as me rende à Vervins pour le soier de l'audience, Co que me parait nécessaire, car vous m'avez demble croire que la demarde de Moire avait quelques fonde ment of landisque cer homme a quette mon établissemens

329 dans les constions les plus Deplorables. Mais je comprends cela mai mana per trebuna pour former sa conviction. Vory done a' me deré com many les chases pourron Cagner d'assurance de ma parfaite considération. tween 10